Saint-Etienne (42) : un Tunisien frappe sa femme car il n’a pas donné son accord pour qu’elle apprenne le français ; le mari condamné

20/06/2026 à 13h05



La jeune femme d’origine tunisienne se trouve entièrement dépendante de son époux, qui exerce un chantage pour la maintenir au foyer. Au point de lui interdire d’apprendre le français, ce qui lui aurait permis de devenir plus autonome.

« Il ne m’avait pas donné l’autorisation pour prendre des cours de français ». Cette jeune femme, née en Tunisie, a subi les foudres de son mari. Il lui a tiré les cheveux, donné des gifles, tenté de l’étrangler et l’a menacé de mort. Des faits qui se seraient reproduits à maintes reprises, entre le 30 juillet 2022 au 12 février 2025 à Saint-Etienne.

[…]

Le tribunal condamne le prévenu à douze mois de prison, dont six mois avec sursis, et 2 000 euros d’amende.

Le Progrès